



ARR\_0024\_2026

## ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

### ABROGATION ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION À MME STÉPHANIE DUBUISSON EN QUALITÉ DE RESPONSABLE DU SERVICE VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-20, L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10,

**VU** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 412-5 à L. 412-7,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n°54-2026 du conseil communautaire du 14 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Président en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

**VU** l'arrêté n°1362-2023 portant nomination de Madame Stéphanie DUBUISSON au poste de Responsable des services Voirie, Propreté et Mécanique

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

**CONSIDÉRANT** l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

**CONSIDÉRANT** la position occupée par M. Bruno SOIRAT au sein du Pôle Aménagement et des Services techniques,

## ARRÊTE

Article 1 : le présente arrêté abroge l'arrêté n° 31-2025

Article 2 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à :

-Madame Stéphanie DUBUISSON, titulaire de la présente délégation

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-200065787-20260417-ARR\_0024\_2026-AI



Fait à Pont-Audemer, le 17 avril 2026

La Présidente

A handwritten signature in blue ink that reads 'de Andres'.

Carole DE ANDRES

